

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 18 FEVRIER 2013

Nombre de membres : L'an deux mil treize, le dix-huit février à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 15 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Odile RAVIER, Gérard BOUVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Carole SAINTHON, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Thérèse ARNAUD, Nathalie PEUTIN, Jean-Pierre GAILHAC.

Christian BONNET GONNET à 21h10

Absents : Fabien CHATELAT, Valérie CHAMBAZ.

Secrétaire de séance : M. ORCEL Patrice

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Dissolution du Syndicat des Collèges
- * Modification statuts Communauté de Communes
- * Approbation règlement intérieur Médiathèque
- * Convention numérisation documents urbanisme
- * Convention France Télécom pour travaux enfouissement aux Palleteaux
- * Personnel : création de 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe
- * Avis sur demande d'autorisation d'installation classée par SA PRECONTRAIT FERRARI
- * QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h10

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Délibération 03-2013 – DISSOLUTION du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES du secteur de La Tour du Pin

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M. le Sous-préfet sur la dissolution du syndicat intercommunal des collèges du secteur de la Tour du Pin.

En effet, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCCI) adopté la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 12 décembre 2011 et approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011, a prescrit la dissolution d'un certain nombre de syndicats intercommunaux, parmi lesquels figure le syndicat intercommunal des collèges.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du syndicat des collèges.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la dissolution du syndicat intercommunal des collèges du secteur de La Tour du Pin,
- DONNE son accord pour un remboursement anticipé des emprunts contractés ce même syndicat,
- EMET le vœu que l'entité syndicale soit reprise par le Conseil Général de l'Isère, compétent en matière d'enseignement secondaire.

Délibération 04-2013 – MODIFICATION des STATUTS de la CCVT : transfert de la compétence « Soutien aux associations humanitaires »

Vu la délibération n° 4018-13/02 en date du 22 janvier 2013 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de proposer aux Communes, pour approbation, la modification statutaire en vue de transférer à la Communauté de communes la compétence en matière de « Soutien aux associations humanitaires »,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire des Vallons de la Tour n° 4003-12/178 en date du 11 décembre 2012, par laquelle il a été validé :

- la location de droit commun, au titre de la compétence économique de la Communauté de communes, du bâtiment propriété de la SCI GRADOUTZ, situé sur les parcelles AE 0529, 530, 531, 532, 533, 534, 535 à La Tour du Pin ;
- le principe de la signature d'une promesse unilatérale de vente valable 5 ans, pour un montant équivalent au prix estimé par le service des domaines ;
- d'étudier la possibilité de mettre une partie de ces locaux à disposition d'associations humanitaires, dans des conditions qui seront à déterminer.

Il est envisagé que cette mise à disposition ait lieu à titre gratuit, après signature d'une convention d'objectifs avec lesdites associations (restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge), définissant les droits et obligations de chacune des parties.

Après échanges avec les services de l'Etat, et compte tenu de l'intérêt communautaire de cette mise à disposition, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de communes en intégrant la compétence suivante dans la compétence facultative « Social » :

« Soutien des associations humanitaires : hébergement d'associations humanitaires (restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge) dans le bâtiment Bianchini Ferrier situé sur la Commune de La Tour du Pin ».

Les Conseils municipaux des 10 Communes membres doivent se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de communes dans les conditions sus évoquées.

La modification statutaire telle que proposée est portée à l'approbation des Conseils municipaux des dix Communes membres, suivant la règle de la majorité qualifiée soit par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les Conseils municipaux des Communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur le transfert proposé. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes en vue d'intégrer la compétence suivante dans la compétence facultative « Social » : « Soutien des associations humanitaires : hébergement d'associations humanitaires (restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge) dans le bâtiment Bianchini Ferrier situé sur la Commune de La Tour du Pin » ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération 05-2013 – APPROBATION du REGLEMENT INTERIEUR du RESEAU des MEDIATHEQUES

Mme RAVIER présente au conseil municipal le nouveau règlement du réseau intercommunal des médiathèques dont le conseil communautaire a approuvé les modifications le 11 décembre 2012.

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau règlement qui sera affiché dans la médiathèque.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur du réseau des Médiathèques des Vallons de la Tour.

Délibération 06-2013 – CONVENTION NUMERISATION DOCUMENTS URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat et le Conseil général se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du Département.

En effet comme pour le cadastre dont la numérisation est presque achevée, la connaissance des documents d'urbanisme présente un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs publics chargés de conduire les politiques d'aménagement du territoire et acteurs privés chargés de réaliser les projets.

Pour constituer une couverture départementale cohérente et comparable, cette opération de numérisation est organisée à l'échelle du département selon un cahier des charges du Conseil national d'information géographique.

Il est demandé à la Commune de s'associer à cette démarche en signant une convention qui acte la coordination de la dématérialisation initiale entre l'Etat, le Conseil Général et notre commune, et la gestion des mises à jour futures.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (PLU) de la commune.

Délibération 07-2013 – CONVENTION France Telecom travaux enfouissement « PALLETEAUX »

Le Maire informe qu'il est prévu de déplacer les containers à verres situés aux Palleteaux. En effet, ceux-ci sont implantés sur un terrain privé, qui a été vendu. Il est proposé de les déplacer sur le parking appartenant à la commune, situé avant l'ex-café GENIN. Pour permettre cet aménagement, il y a lieu d'enfouir une ligne France Télécom.

Le Maire présente la convention à signer avec France Télécom qui fixe les modalités techniques et financières de l'étude et de réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électronique de France télécom.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la réalisation de l'opération d'enfouissement du réseau France télécom aux « Palleteaux ».

Délibération 08-2013 – PERSONNEL : Création de DEUX postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il informe que pour prévoir le départ à la retraite des agents techniques, il y a lieu de créer deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à 35 heures à compter du 1^{er} mars 2013.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : * la création deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, sur la base de 35 heures, à compter du 1^{er} Mars 2013.
* d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1/01/2013.
- **CHARGE** le Maire de nommer les agents sur ces postes,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

[Arrivée de Christian BONNET GONNET](#)

Délibération 09-2013 – Installation classée « SA FERRARI PRECONTRAIT »

Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la législation en vigueur sur les installations classées, la Commune est concernée par la demande présentée par la SA PRECONTRAIT FERRARI en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'activité de son site situé ZI des Vallons de La Tour sur la commune de St Jean de Soudain, afin d'exploiter une ligne de production supplémentaire ainsi que d'intégrer des activités d'extrusion et de tissage actuellement réalisées à proximité, par la société FERRARI EXTRUSION et de régulariser certaines activités.

Une enquête publique se déroulera du 20 février au 25 mars 2013. La Commune doit donner son avis dès l'ouverture de l'enquête publique.

Compte tenu des éléments présentés par le Maire, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- ❖ **DONNE** un avis favorable à la demande présentée par la SA PRECONTRAIT FERRARI en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'activité de son site situé ZI des Vallons de La Tour sur la commune de St Jean de Soudain, afin d'exploiter une ligne de production supplémentaire ainsi que d'intégrer des activités d'extrusion et de tissage actuellement réalisées à proximité, par la société FERRARI EXTRUSION et de régulariser certaines activités.

INFOS DIVERSES

- **Projet d'aménagement du boulodrome :**

Le Maire demande au conseil municipal son avis sur le projet de transformation du boulodrome pendant la période d'innoculation par les boulistes, en salle des fêtes. Ce projet consistera à la mise en place d'un parquet amovible, à un aménagement et surtout à une demande d'agrément de la commission de sécurité.

- Des devis ont été demandés pour l'installation d'un filet de séparation pour la pratique simultanée d'activités sportives au gymnase.
- Une remise en conformité de l'aire de jeux doit être effectuée car l'entreprise n'a pas mis les bons graviers.
- Un devis va être demandé pour installer une marquise devant l'entrée de la mairie.
- Un audit de l'éclairage public est en cours afin de l'améliorer et de faire des économies d'énergie.
- Une concession sera réservée dans le cimetière pour les anciens combattants « Mort pour la France ». Elle sera aménagée en commun avec le Souvenir Français. Une plaque commémorative des déportés sera acquise par la commune.

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Odile RAVIER	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Carole SAINTHON	Conseillère municipale	
Christian BONNET GONNET	Conseiller municipal	
Fabrice GENTIL	Conseiller municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Nathalie PEUTIN	Conseillère municipale	
Jean Pierre GAILHAC	Conseiller municipal	